

Engins de chantier - Initiale

R482

PROGRAMME 2025

Délai d'accès formation : inscription 15 jours avant le début de la formation.

Modalités d'accès : entretien téléphonique

Objectifs

Apporter les compétences nécessaires à la conduite de l'engin de chantier concerné en situation de travail.

Public Visé

Toute personne souhaitant valider les acquis théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'équipement spécifiques (Engins de chantier - R482).

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

- Le stagiaire devra apporter, le jour de la formation, sa pièce d'identité afin de contrôler ça majorité.

Parcours pédagogique

Jour 1 – THEORIE1 :

1. La réglementation: Recommandation R482.
 - Les documents à présenter lors d'un contrôle.
 - Les rôles des différents organismes.
 - Rôles et responsabilités du chef de chantier, du conducteur de travaux et du chef d'équipe.

2. Classification, technologie.

- Les principaux types d'engins.
- Leurs principaux organes.
- Le fonctionnement des organes de service, des dispositifs de sécurité.

3. Sécurité.

- Connaître les principaux risques : renversement, heurts, environnement(réseaux enterrés, réseaux aériens).
- Les règles de conduite, de circulation et de stationnement.
- Les dispositions générales de sécurité.

Jour 2 – PRATIQUE :

1. Vérifications.

- Contrôler visuellement l'état de l'engin.
- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

2. Conduite, circulation, manœuvres.

- Circuler sur différents sols, dans différentes conditions de pente, en virage, en marche AV et AR.
- Respect des règles et panneaux de circulation.
- Utilisation de l'avertisseur sonore.
- Chargements et déchargements sur porte engin.

3. Maintenance.

- Effectuer les opérations d'entretien de son ressort.
- Vérifier les différents niveaux.
- Signaler les anomalies.
- Evaluation théorique.
- Evaluations pratiques.
- Tests CACES® établi suivant le référentiel CNAMTS R482.

Les + métier

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : R482-20250122

Les engins et appareils de levage étant des équipements dangereux s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés, le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) met à disposition des entreprises des éléments permettant d'évaluer les connaissances et le savoir-faire des conducteurs. Le permis CACES®, permet de valider les acquis théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'équipement spécifiques, en sécurité.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les instances et répertorier les obligations de la réglementation.
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de l'engin pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance.
- Connaître et appliquer les mesures de sécurité lors de l'utilisation d'engins de chantier.

Méthodes mobilisées

Formation en présentiel :

- Apports théoriques sur vidéo-projecteur, exercices théoriques.
- Exercices pratiques.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et certifié

Méthodes d'évaluation

- Attestation de formation.
 - Fiches d'évaluation.
 - Certificat d'aptitude.
- Nombre de stagiaire formé en 2023 : 16
 - Taux de satisfaction 2023: 95.58%
 - Taux de réussite 2023 : 100 %

Modalités d'accessibilité handicap

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) :	816.00 €
Intra (Par Jour) :	Nous consulter

Effectifs

De 4 à 10 Personnes

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE - Date enregistrement : 02/03/2020

- A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie A : Engins compacts - RS 5081
 B1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - RS 5087
 B2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B2 : Engins de sondage/forage à déplacement séquentiel - RS 5089
 B3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel - RS 5091
 C1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif - RS 5123
 C2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif - RS 5093
 C3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif - RS 5095
 D : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage - RS 5097
 E : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie E : Engins de transport - RS 5099
 F : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain - RS 5101
 G : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins - RS 5103



CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : R482-20250122